



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL INDIVIDUEL DES CLUBS 2019

C.N.I.C. 2019 – QUALIFICATIONS EN LIGNE

TABLE DES MATIERES

Préambule	2
Article 1 : Inscription à la compétition	2
Article 2 : La compétition	3
Article 2.1 : La phase qualificative	5
Article 2.2 : Les finales en ligne et qualifications à la finale C.N.I.C.	6
Article 2.2.1 : les qualifications directes	6
Article 2.2.2 : les finales	6
Article 3 : La dotation	7
Article 4 : Une compétition individuelle pour les clubs	7
Article 5 : Cas exceptionnels et conditions d'annulation	7



PREAMBULE

La participation au Championnat National Individuel des Clubs (C.N.I.C.) vaut **acceptation pleine et entière** du règlement du C.N.I.C. disponible sur le site www.leclubdesclubs.org et du **présent règlement** dédié spécifiquement à la partie « qualifications en ligne ».

ARTICLE 1 : INSCRIPTION A LA COMPETITION

La compétition est ouverte à **tout joueur membre d'un club adhérent** (et uniquement aux joueurs membres d'un club adhérent) **qui dispose d'une licence nationale CdC 2018 et qui pourra en justifier en donnant son numéro quand celui-ci lui sera demandé** (votre responsable de club a accès à tous les numéros de licence de ses adhérents).

Il faut entendre par club une personne morale (type association loi 1901) déclarée aux autorités administratives et par adhérent le fait que ledit club soit à jour de son adhésion à l'association « Le Club des Clubs de Poker ». Ces clubs sont **listés sur une page spécifique** de manière à permettre aux joueurs amateurs qui ne seraient pas encore adhérents d'un club d'en intégrer et ainsi d'avoir **une chance de se qualifier à la finale live du C.N.I.C.**

Pour valider leur inscription et prétendre à un lot mis en jeu, les joueurs doivent :

- **Disposer d'un compte** sur le site partenaire PMU.fr **entièrement validé** (envoi des pièces justificatives imposées par la loi que sont la copie de la pièce d'identité et le RIB, et entrée du code confidentiel reçu à son domicile par le joueur sur l'interface de jeu de PMU.fr)
- **Avoir créé leur espace joueur sur le site du club des clubs**, et/ou s'inscrire aux différents championnats dans votre espace joueur (<http://espacejoueur.leclubdesclubs.org>).

Toutes les informations recueillies par le CdC sont confidentielles et ne seront pas utilisées à d'autres fins que la compétition « C.N.I.C. 2019 qualifications en ligne ». Elles peuvent être à ce titre divulguées au partenaire PMU.fr et uniquement à lui à des fins de vérification (puisque le partenaire aura reçu toutes ces infos directement du joueur lors de l'ouverture de son compte). La transmission de ces informations est faite en accord avec le joueur qui accepte ce règlement.

Le CdC n'est en aucun cas responsable des ouvertures de compte sur PMU.fr. En cas de problèmes, contactez le service client au 3971.

ATTENTION : toute place gagnée par les qualifications en ligne est nominative, incessible et non échangeable.

ARTICLE 2 : LA COMPETITION

La phase qualificative se déroulera en 2 phases de 2 championnats. Les joueurs peuvent choisir de participer à une seule phase ou de participer aux deux. **Les joueurs sont libres de s'inscrire quand ils le souhaitent (à n'importe quel moment dans la compétition, quelle que soit la phase) sous réserve de respect des règles de l'article 1.**

PHASE 1 : LES CHAMPIONNATS DU MARDI

Le championnat « **CNIC_FREE_MARDI** » est gratuit, il comprend 5 poules soit 5 mini-championnats (un par poule) de 5 manches (ou tournois) qui auront lieu **les mardis 20, 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2018**. Ils débiteront **entre 20h30 et 20h50** selon le programme suivant :

- Poule 1 : départ à 20h30
- Poule 2 : départ à 20h35
- Poule 3 : départ à 20h40
- Poule 4 : départ à 20h45
- Poule 5 : départ à 20h50

Une finale regroupera les joueurs qualifiés (voir ci-dessous) le **mardi 29 Janvier 2019 à 20h45**.

Le championnat « **CNIC_MARDI** » est accessible pour un droit d'entrée (buy in) de 3€, le prizepool étant entièrement reversé aux joueurs selon les modalités en vigueur sur PMU.fr. Il comprend 5 poules donc 5 mini-championnats (un par poule) de 5 manches (ou tournois) qui auront lieu **mardis 20, 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2018**. Ils débiteront **entre 20h30 et 21h10** selon le programme suivant :

- Poule 1 : départ à 20h30
- Poule 2 : départ à 20h40
- Poule 3 : départ à 20h50
- Poule 4 : départ à 21h00
- Poule 5 : départ à 21h10

Une finale regroupera les joueurs qualifiés (voir ci-dessous) le **mardi 29 Janvier 2019 à 21h00**.

Tout joueur dument inscrit et dont le Club des Clubs aura vérifié la licence se verra attribuer une poule pour le ou les championnat(s) auquel il aura choisi de s'inscrire.

PHASE 2 : LES CHAMPIONNATS DU JEUDI

Le championnat « **CNIC_FREE_JEUDI** » est gratuit, il comprend 5 poules soit 5 mini-championnats (un par poule) de 5 manches (ou tournois) qui auront lieu **les jeudis 27 décembre 2018 et 3, 10, 17 et 24 janvier 2019**. Ils débiteront **entre 20h30 et 20h50** selon le programme suivant :

- Poule 1 : départ à 20h30
- Poule 2 : départ à 20h35
- Poule 3 : départ à 20h40
- Poule 4 : départ à 20h45
- Poule 5 : départ à 20h50

Une finale regroupera les joueurs qualifiés (voir ci-dessous) **le jeudi 7 février 2019 à 20h45**.

Le championnat « **CNIC_JEUDI** » est accessible pour un droit d'entrée (buy in) de 3€, le prizepool étant entièrement reversé aux joueurs selon les modalités en vigueur sur PMU.fr. Il comprend 5 poules donc 5 mini-championnats (un par poule) de 6 manches (ou tournois) qui auront lieu **les jeudis 27 décembre 2018 et 3, 10, 17 et 24 janvier 2019**. Ils débiteront **entre 20h30 et 21h10** selon le programme suivant :

- Poule 1 : départ à 20h30
- Poule 2 : départ à 20h40
- Poule 3 : départ à 20h50
- Poule 4 : départ à 21h00
- Poule 5 : départ à 21h10

Une finale regroupera les joueurs qualifiés (voir ci-dessous) **le jeudi 7 février 2019 à 21h00**.

Tout joueur dument inscrit et dont le Club des Clubs aura vérifié la licence se verra attribuer une poule pour le ou les championnat(s) auquel il aura choisi de s'inscrire.

ARTICLE 2.1 : LA PHASE QUALIFICATIVE

Les joueurs inscrits seront réunis dans les poules **aléatoirement par le CdC**. Le CdC n'intervient pas manuellement sur la répartition des joueurs dans les poules : le choix du groupe ne sera pas du fait d'un joueur et ce quelle que soit la raison (privée ou professionnelle).

Chaque poule dispose de **son propre championnat**.

Chaque poule disposera de ses propres tournois. Lors de leur inscription au C.N.I.C. online 2019 sur l'espace joueur (<http://espacejoueur.leclubdesclubs.org>), chaque joueur recevra un mail indiquant un login et un code d'accès leur permettant de se connecter à leur espace joueur personnalisé, sur lequel ils retrouveront les informations sur leur validation, puis les mots de passe pour chacun des tournois.

Il est de la **responsabilité du joueur** de conserver secret son mot de passe. Tout joueur convaincu d'avoir divulgué un mot de passe sera exclu de la compétition sans qu'il ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement, même s'il jouait le « C.N.I.C. »

Les mots de passe d'accès aux tournois ne seront pas envoyés par mail mais accessibles à chaque joueur sur le site du Club des Clubs, par l'intermédiaire de son espace joueur (<http://espacejoueur.leclubdesclubs.org>). Il est de la **responsabilité du joueur** de s'assurer qu'il a bien accès à son espace avant la compétition. Si ce n'est pas le cas il devra en informer par mail au plus tard le dimanche précédent la tenue du tournoi le Club des Clubs à cnic@leclubdesclubs.org en précisant le nom du championnat, son pseudo et sa poule.

Dans le cas de joueurs appartenant à plusieurs clubs, **ils devront s'inscrire avec le club dans lequel ils ont réglé leur licence CdC 2018**.

Le règlement de chaque tournoi de cette compétition est celui de PMU.fr. Il est disponible sur le site de l'opérateur. Chaque participant s'engage à le respecter et tout manquement (collusion avérée, insultes dans le chat...) entraînera automatiquement l'**exclusion** du ou des joueurs concernés **et la perte** d'un quelconque gain.

Le CdC n'est en aucun cas responsable des tournois organisés sur la salle PMU.fr.

Les classements seront consultables sur le site du CdC au plus tard cinq jours suivant un tournoi (soit deux jours avant le suivant). Le nombre de points obtenus par chaque joueur en fonction de son résultat sera calculé selon la formule suivante :

Formule calcul de points

$$\left(100 + \frac{n}{10}\right) \times \sqrt[4]{10 \cdot \left(\frac{n}{p^{\frac{10}{n}}}\right) - \left(\frac{50p}{n}\right) - \left(\frac{n}{4}\right)} \quad \begin{array}{l} n = \text{nombre de joueurs} \\ p = \text{place obtenue par le joueur} \end{array}$$

Les tournois de la phase qualificative auront la structure suivante : 100 000 jetons, rounds de 6 minutes, départ 500/1000.

ARTICLE 2.2 : LES FINALES EN LIGNE ET QUALIFICATIONS A LA FINALE C.N.I.C.

ARTICLE 2.2.1 : LES QUALIFICATIONS DIRECTES

- Les **2 premiers** du classement sur les 5 manches de chaque poule des « CNIC_FREE_MARDI » et « CNIC_FREE_JEUDI » **gagneront directement** leur place pour la Finale Live du Championnat National Individuel des Clubs 2019, **soit 20 places attribuées directement** sur ces championnats (10 sur la phase du mardi, 10 sur la phase du jeudi).
- Les **2 premiers** du classement sur les 5 manches de chaque poule des « CNIC_MARDI » et « CNIC_JEUDI » **gagneront directement** leur place pour la Finale Live du Championnat National Individuel des Clubs 2019 **soit 20 places attribuées directement** sur ces championnats (10 sur la phase du mardi, 10 sur la phase du jeudi).

Cas particulier : si un joueur gagne sa place et dans son championnat « CNIC_FREE » et dans son championnat « CNIC », il conservera la place acquise dans le championnat où il a obtenu le meilleur classement, l'autre place étant attribuée au joueur classé immédiatement après le dernier qualifié dans le championnat concerné. Dans le cas où le joueur a terminé à la même place dans les 2 championnats il garde sa place dans le « CNIC_FREE », le suivant dans le championnat « CNIC » étant directement qualifié.

Tout joueur directement qualifié ne participera pas aux finales, même s'il a gagné sa place sur un championnat et qu'il est qualifié en finale de l'autre.

Un joueur ayant gagné sa place directement lors de la phase du mardi ne pourra participer à la phase du jeudi.

ARTICLE 2.2.2 : LES FINALES ONLINE

Il y aura 4 finales online car 4 championnats :

- les finales « CNIC_FREE_MARDI » et « CNIC_MARDI » auront lieu le mardi 29 janvier 2019 à 20h45
- les finales « CNIC_FREE_JEUDI » et « CNIC_JEUDI » auront lieu le jeudi 7 février 2019 à 20h45

Seront qualifiés pour ces finales online :

- Les vainqueurs de chaque tournoi du championnat correspondant (tous les vainqueurs du « CNIC_FREE_MARDI » sont qualifiés à la finale « CNIC_FREE_MARDI », idem pour chacun des championnats).
- Les joueurs classés après la 2^{ème} place de chaque championnat dans les conditions suivantes :
 - o de la 3^{ème} à 10^{ème} place si 100 joueurs ou moins participants au championnat concerné,
 - o de la 3^{ème} à la 12^{ème} place si de 101 à 150 joueurs participants au championnat concerné,
 - o de la 3^{ème} à la 15^{ème} place si plus de 151 joueurs participants au championnat concerné,

Le CdC souhaitant donner la même chance à tous, les 20 dernières places qui doivent être mises en jeu lors des finales **seront réparties équitablement au prorata** du nombre de participants à chacune des finales online (les finales ayant le plus de joueurs auront plus de places en jeu).

ARTICLE 3 : LA DOTATION

En plus du prizepool redistribué dans le cadre du championnat « CNIC », PMU.fr offre une dotation de 4500€ servant uniquement à **payer les droits d'entrée des qualifiés** à la finale Live du C.N.I.C. 2019 (60 qualifiés X 75€ de droit d'entrée). PMU.fr inscrira directement le joueur à la finale live, aucun joueur ne peut prétendre recevoir la somme sur son compte. **Ce gain est personnel, incessible et intransmissible sous quelque forme que ce soit.**

Rappel : ne peuvent prétendre à un lot que les joueurs ayant dûment et entièrement validé leur compte PMU.fr (envoi des pièces justificatives imposées par la loi que sont la copie de la pièce d'identité et le RIB, et entrée du code confidentiel reçu à son domicile par le joueur sur l'interface de jeu de PMU.fr).

ARTICLE 4 : UNE COMPETITION INDIVIDUELLE POUR LES CLUBS

En plus de l'article 2.2, priorité est donnée aux clubs. Si un joueur se qualifie en ligne et qu'il est aussi qualifié par le championnat "live" de son club, il libère alors une place de plus pour son club. Cela signifie que si un club obtient 2 places pour la finale via son championnat live interne et qu'un des deux premiers de son classement live gagne aussi sa place en ligne, alors le 3ème du championnat live aura sa place réservée à la grande finale du C.N.I.C.

ARTICLE 5 : CAS EXCEPTIONNELS ET CONDITIONS D'ANNULATION

Tout cas non prévu dans les articles précédents sera étudié par la commission Compétition et validé par les instances du CdC sans qu'aucune justification ne soit nécessaire ni aucun recours possible.

Toute réclamation devra être adressée par mail à cnic@leclubdesclubs.org.

Néanmoins, si le problème est rencontré lors d'un tournoi en ligne, le règlement officiel de PMU.fr prévaut. Pour ce type de réclamation, il vous faudra noter le numéro du tournoi ainsi que le numéro de la main distribuée (accessible dans le lobby et sur la table de jeu) et contacter le service client au 3971 (entre 8h30 et 22h).

Le championnat pourra, en cas de force majeure être annulé. Si tel est le cas, l'annulation devra être expliquée et justifiée. Aucun recours ne sera possible à l'encontre du Club des Clubs.